



Commission Départementale

Ethique & Fair Play

PROCÈS VERBAL du 03 Novembre 2025

Présidence : Jean-Paul PEYRIN

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présents : Marielle BAUD - Véronique MENDES AREIA – Farid RAACH – Ludovic VANTYGHEM – Fabrice ZANNIER – Daniel LOUIS - Frankie MESSAOUD – Mustapha DOUKHI – Mohamed KHELLADI

Absente excusée : Mylène NOEL

Convocation du club de Maisoncelles à la suite de la diffusion, sur les réseaux sociaux officiels du club de Maisoncelles F.C., de publications susceptibles d'être considérées comme contraires aux valeurs d'éthique, de respect et de fair-play promues par le football et ses instances.

Présents :

- LORENTZ Joffrey, Président
- CEGLIE Vincent, dirigeant

La Commission,

Après avoir rappelé le rôle de la commission, il a été demandé à M. LORENTZ, s'il avait connaissance des raisons de cette audition,

Considérant que Messieurs LORENTZ et CEGLIE ont confirmé savoir pourquoi ils avaient été convoqués,

Un rappel des faits a été effectué, notamment la diffusion de vidéos et photos où le club de Servon était pris pour cible, la commission a écouté les raisons et arguments,

Considérant que la création et le suivi de ce compte Instagram, avaient pour but de faire connaître le club de Maisoncelles et notamment attirer des partenaires et sponsors, mais aussi de faire vivre de façon ludique et humoristique le championnat de CDM où semble-il, ils bénéficient de soutiens et avis plutôt très favorables surtout le volet caustique des publications. Il ressort de ces échanges que ces publications sont complètement assumées et revendiquées,

Concernant le club de Servon, tout est parti d'une décision disciplinaire mal perçue et jugée trop insuffisante survenue il y a plusieurs saisons suite à des événements graves qui ont eu lieu lors d'une rencontre entre les deux clubs. Il semble au vu des échanges que cela soit une forme de petite vengeance à l'égard du club de Servon. C'est pour eux une façon de dénoncer une importante injustice,

Considérant que la commission les a informés qu'il était tout à fait possible pour un club non satisfait par une décision de faire appel d'une décision disciplinaire, ce que semblait ignorer Messieurs LORENTZ et CIGLIE,

Considérant que la commission les a informés des conséquences que de telles publications pourraient engendrer à l'avenir,

Considérant qu'il est à noter que certaines publications plutôt malvenues mettaient également en cause le district et qu'il serait préférable à l'avenir d'éviter ce genre de diffusions satiriques qui ciblent un club ou des instances du football,

Considérant que Messieurs LORENTZ et CIGLIE ont reconnu un dérapage et ne pensaient pas compte tenu des bons retours, que cela pouvait être négatif et improductif pour l'avenir,

Considérant qu'en clôture de cette réunion, ils ont assuré à la Commission que de tels faits ne se reproduiraient pas et qu'ils seront plus vigilants sur ce qui sera publié,

La commission leur a rappelé les risques des réseaux sociaux, la prudence à adopter, et, bien sûr, leur a indiqué qu'elle resterait attentive sur ce sujet.

Calcul des premiers classements Fair-Play

La commission informe qu'un premier calcul des classements Fair-Play a été effectué à la date du **3 novembre 2025**. Les résultats provisoires seront mis en ligne et feront l'objet d'un suivi régulier tout au long de la saison.